



DÉBOUCHÉS

Poursuites d'études

Bac Pro ASSP/SAPAT / DEAES

Insertion professionnelle

Assistant(e) maternel(le) /Auxiliaire
de puériculture /Animation

TARIFS

Possibilité de prise en charge d'une
partie par les OPCO des frais
d'hébergement et de restauration

Demi-Pension

630 euros l'année

Pension complète (internat)

1330 euros l'année



ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Bâtiments aux normes d'accessibilité
Référént handicap sur site pour
l'accessibilité pédagogique

CAP

Accompagnant Educatif Petite Enfance (Niveau 3)

RNCP 38565 Date d'enregistrement 01/01/2024

SOUS STATUT APPRENTISSAGE

OBJECTIFS

Former des professionnels compétents pour assurer, en structure collective ou à domicile, l'accueil, l'éveil, l'éducation et le confort du jeune enfant ainsi que l'entretien et l'hygiène des différents espaces de vie.

FORMATION PAR APPRENTISSAGE

24 semaines (840h) de formation théorique à la MFR-CFA en alternance avec une structure professionnelle (crèche, école maternelle, micro crèche) sur 2 ans
Début de Formation en Septembre

CONTENUS DE FORMATION /BLOCS DE COMPETENCES

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

- ▶ **Bloc 1** : Accompagner le développement de l'enfant
- ▶ **Bloc 2** : Exercer son activité en accueil collectif
- ▶ **Bloc 3** : Exercer son activité en accueil individuel

ENSEIGNEMENT GENERAL

- ▶ **Bloc 4** : Français et Histoire géographie, EMC
- ▶ **Bloc 5** : Mathématiques et Physique chimie
- ▶ **Bloc 6** : Education Physique et Sportive
- ▶ **Bloc 7** : Prévention Santé Environnement

80% de
réussite à
l'examen
en 2023

MODALITÉS D'EXAMENS

Le CAP AEPE est un diplôme de l'Education Nationale. L'examen se déroule en épreuves terminales en fin de formation (épreuves écrites et orales). **Blocs de compétences** : chacun des blocs constitutifs du diplôme peut être validé indépendamment des autres. La validation de l'ensemble des blocs permet de valider le diplôme.

PRE-REQUIS/CONDITIONS D'ACCES

- ▶ Après une classe de troisième et être âgé de 15 ans à la signature du contrat d'apprentissage.
- ▶ Inscription définitive après entretiens individuels et la signature d'un contrat d'apprentissage
- ▶ Les jeunes titulaires d'un diplôme de niveau 4 (Bac ou équivalent) ou 3 (CAP,BEP) sont exemptés des épreuves finales des enseignements généraux. La formation peut s'effectuer sur un an avec l'accord de l'employeur et du CFA.

LE + DE L'ÉTABLISSEMENT

- ▶ Une pédagogie de projet
- ▶ Des interventions de professionnels
- ▶ Des travaux de groupes,
- ▶ Des infrastructures adaptées